

COMMUNIQUE

Irrigation

Le niveau d'alerte renforcée d'été est franchi sur le bassin du Clain dans le sous-bassin de la Clouère

Pour le bassin du Clain :

Le débit seuil d'alerte renforcée d'été est franchi à l'indicateur de Château-Larcher sur la rivière La Clouère.

Les prélèvements d'eau en rivière destinés à l'irrigation agricole, rattachés à l'indicateur de Château-Larcher (Le Rozeau), sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 5 juillet 2018 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir de 8 h le lundi 9 juillet 2018.